



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 août 2013
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-huitième année**

**Lettres identiques datées du 7 août 2013, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration de la Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, en date du 7 août 2013, à l'occasion du cinquième anniversaire de la guerre russo-géorgienne d'août 2008 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kaha **Imnadze**



**Annexe aux lettres identiques datées du 7 août 2013
adressées au Secrétaire général et à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la Ministre des affaires étrangères
de la Géorgie à l'occasion du cinquième anniversaire
de la guerre russo-géorgienne d'août 2008**

Cinq ans après leur incursion sur le territoire souverain de la Géorgie et leur agression de grande ampleur lancée contre l'État indépendant le 7 août 2008, les forces armées russes continuent d'occuper 20 % du territoire géorgien, en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, et de priver des centaines de milliers de victimes de plusieurs vagues de nettoyage ethnique, notamment celles de 2008, de leur droit internationalement reconnu à un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité. Il faut ajouter à cela les efforts persistants de la Fédération de Russie pour obtenir la reconnaissance des régions géorgiennes occupées se trouvant sous son contrôle effectif et soumises à sa forte présence militaire, notamment en exerçant des pressions sur les plans politique, militaire et économique.

La Fédération de Russie continue de faire fi des obligations qui lui incombent au titre de l'accord de cessez-le-feu en six points négocié sous l'égide de l'Union européenne et signé par la Géorgie et la Russie le 12 août 2008. Au lieu de replier ses forces vers les positions qu'elles occupaient avant la guerre, comme prévu dans l'accord de cessez-le-feu, la Fédération de Russie a considérablement renforcé les bases militaires qu'elle avait illégalement mises en place dans les régions géorgiennes occupées, en y installant du matériel d'assaut lourd et en augmentant les effectifs militaires.

Contrairement aux dispositions de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, la Fédération de Russie s'oppose ouvertement à la mise en place de mécanismes internationaux pour assurer la sécurité et la stabilité dans les territoires se trouvant sous son contrôle effectif et continue d'y empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire.

En dépit de l'agression lancée par la Fédération de Russie en août 2008 et sa politique destructrice visant à saper l'indépendance de la Géorgie, le Gouvernement géorgien s'efforce de normaliser ses relations avec elle, selon le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Pour tenter d'apaiser les tensions avec Moscou, la Géorgie a pris un certain nombre de mesures concrètes : Tbilissi a pris l'engagement unilatéral juridiquement contraignant de ne pas faire usage de la force pour régler le conflit, levé les obstacles empêchant l'accession de la Fédération de Russie à l'Organisation mondiale du commerce, supprimé l'obligation de visa pour les ressortissants russes, refusé de boycotter les Jeux olympiques de Sotchi en 2014, déclaré sa volonté de coopérer avec les autorités russes pour assurer la sécurité des Jeux olympiques et nommé un représentant spécial chargé des relations avec la Fédération de Russie, réaffirmant ainsi sa volonté politique de reprendre ses relations commerciales, économiques, humanitaires et culturelles avec la Russie.

Malgré une évolution positive, à certains égards, sur le plan de la coopération économique et humanitaire, Moscou a malheureusement intensifié sa politique de provocation visant à déstabiliser la Géorgie. La Fédération de Russie a recommencé à faire installer des clôtures de barbelé et aménager des remblais le long de la ligne d'occupation dans les régions d'Abkhazie et de Tskhinvali, en violation flagrante du droit international public et des droits de l'homme. L'élargissement de la zone d'occupation par la mise en place de clôtures et des aménagements sur le territoire géorgien porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie ainsi qu'à l'inviolabilité de ses frontières internationalement reconnues et constitue une violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu du 12 août. De plus, la Fédération de Russie, en tant que puissance occupante exerçant un contrôle effectif sur les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali, est tenue par le droit international de respecter les droits fondamentaux et les libertés fondamentales des populations vivant dans les zones occupées.

En ce cinquième anniversaire de la guerre russo-géorgienne d'août 2008, le Gouvernement géorgien réaffirme que son objectif est de régler le conflit avec la Fédération de Russie d'une manière pacifique par des négociations fondées sur les principes du droit international.

La Géorgie maintient son attitude constructive dans le cadre des pourparlers internationaux de Genève. Hélas, la Fédération de Russie a intensifié sa stratégie visant à saper ces discussions, ce qui risque de compromettre l'application de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. La Géorgie attache beaucoup d'importance aux pourparlers de Genève et coopère activement avec les organismes qui les président, à savoir l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, pour faire avancer les travaux en vue de la réalisation des deux principaux objectifs des pourparlers, soit l'instauration de mécanismes internationaux de sécurité et le retour des personnes déplacées en toute sécurité et dans la dignité.

La Géorgie s'efforce de rétablir la confiance entre les populations divisées par la guerre, de ranimer leur coopération à des activités communes et de reconstruire les relations quotidiennes. En tendant une main réconciliatrice aux compatriotes abkhazes et ossètes, la Géorgie veut leur offrir une possibilité de développement économique et social et permettre aux populations divisées par la ligne d'occupation de tirer un trait sur leurs désaccords passés et d'édifier un avenir commun.

La Géorgie est reconnaissante à ses partenaires de ne pas l'avoir abandonnée durant la guerre d'août 2008 ni après la guerre, alors que sa sécurité et sa stabilité sont menacées. Elle apprécie les efforts diplomatiques de ses alliés, qui ont aidé à stopper et à empêcher de nouvelles agressions de la part des troupes russes et ont fourni une assistance considérable au Gouvernement géorgien pour le rétablissement de la stabilité économique et la remise en état des infrastructures. La Géorgie est particulièrement reconnaissante à l'Union européenne et à ses États membres qui fournissent du personnel à la Mission de surveillance de l'Union, le seul mécanisme international viable actuellement à l'œuvre sur le territoire de la Géorgie et indispensable garant de sa sécurité et de sa stabilité.

Le Gouvernement géorgien est convaincu que l'édification d'un État indépendant et démocratique est le moyen le plus sûr et efficace de bâtir un avenir prospère pour la Géorgie réunifiée. Pour réaliser cette ambition, la Géorgie a besoin de la coopération étroite des pays de la région, des membres de la famille euro-

atlantique et des organisations internationales. Pour sa part, elle est déterminée à continuer de jouer un rôle actif dans le renforcement de la sécurité internationale dans la région et dans le reste du monde.

En dépit de graves difficultés, la Géorgie se maintient fermement sur la voie de son intégration à l'Union européenne et à la famille euro-atlantique et n'épargne aucun effort pour réaliser les aspirations de sa population. Compte tenu de l'évolution récente de ses relations avec l'Union européenne, elle est en droit d'envisager l'avenir avec confiance. L'intégration de la Géorgie à l'Union européenne non seulement contribuera au succès de son projet national mais en plus l'établira fermement parmi les nations libres et démocratiques du monde.

Tbilissi, le 7 août 2013
